



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ ADMISSION CERTIFICAT DE PROFESSIONNALISATION
EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE
SESSION 2024**

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire,

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire,

Vu la délibération du jury en date du 21 février 2025 et sur sa proposition,

ARRÊTE

Article 1er : Sont admis au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire – session 2024 – les candidats dont les noms suivent :

BARBARIN Vera Patricia
BARBIER David
BELTZUNG-SORENSEN ZANCANARO
Emmanuelle
BRONSONE Chloé
CHARTRAIN Anne-Laure
DE VITO Sylvie
EL-BAZTA Aziz
EL-GHAZOUANI Yasmina

GRATALOUP Gwenaëlle
GUILLON Caroline
JALLU Hélène
LINCK Jean Sébastien
MEARY-CHABREY Pauline
ROMEYER Marika
WAFFLART Stéphanie

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 31 mars 2025

Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Olivier Curnelle